



## **DECENTRALISATION ET REGULATION SOCIALE INCLUSIVE**

### **ENQUETE SOCIODEMOGRAPHIQUE PILOTE SUR LA PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DE LA FORÊT (BAKA-BAKOLA-BAGYELI ET BEDZANG) A LA PRISE DE DECISION LOCALE**

Réalisée par :

HEBGA NYONGO Meinrad Pierre

Septembre 2019

## **TABLE DES MATIERES**

Considérations préliminaires .....	4
Enoncé du problème .....	5
Questions initiales .....	5
Hypothèses d'intervention .....	5
Présentation de l'expert .....	6
Structure du rapport .....	6
Méthodologie générale .....	6
Présentation sommaire du département de la Boumba et Ngoko .....	8
Présentation des principaux résultats .....	10
Difficultés rencontrées et recommandations .....	14
Annexes .....	16

## **LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX**

### **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Carte administrative de la région de l'Est

Figure 2 : Répartition de la population de la Boumba et Ngoko par ethnie 2019

Figure 3 : Proportion de Baka et Bantu membres des comités de prise de décision 2019

Figure 4 : Approche genre de la participation des Baka dans la prise de décision locale 2019

### **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Les comités de prise de décision locale de la Boumba et Ngoko 2019

Tableau 2 : Répartition de la population 2019 de la Boumba et Ngoko par commune

### **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

**APEE** : Association des Parents d'élèves et d'enseignants

**CAC/PFNL** : Conseil d'Administration de la Coopératives des Producteurs des Produits Forestiers Non Ligneux

**CBPP** : Comités de Base des Partis Politiques

**CDSPGES** : Comité Départemental de suivi des Plans de Gestion Environnemental et Social

**CM** : Conseil municipal

**CPF** : Comité Paysan Forêt

**COFIL** : Comités de Pilotage

**COSA** : Comité de santé

**COGE** : Comité de Gestion

**CODEVI** : Comité de Développement Villageois

**COVAREF** : Comité de Valorisation des Recettes Fauniques

**GIC** : Groupes d'initiatives Communes

**FC** : Forêt Communautaire

**ZIC** : Zone d'Intérêt Cynégétique

**ZICGC** : Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion communautaire

## **I. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES**

La loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation confère aux communes et aux régions, la compétence d'élaborer et d'exécuter leurs politiques et plans de développement dans le respect des orientations stratégiques de l'Etat. En son article 4, alinéa 1 précisément, cette loi dispose en effet que « les collectivités territoriales sont des personnes de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour (...) promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leurs populations ».

Pour ce faire, le gouvernement du Cameroun met en œuvre, avec l'aide de ses partenaires au développement, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) afin de permettre aux communes de se doter des moyens d'une participation effective des populations locales au processus progressif de développement. Durant l'évaluation de démarrage de la 1<sup>ère</sup> phase en 2004, de nombreuses inégalités sociales et économiques ont été constatées au détriment des peuples autochtones, au point d'élaborer spécifiquement un Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP) en vue de la prise en compte de leurs besoins socioculturels, le respect de leur dignité et leurs droits citoyens.

Initialement mis en œuvre dans 09 communes de la région du Sud pendant la première phase du projet, le PDPP s'est ensuite étendu au total dans 31 communes durant la deuxième phase dont trois (03) dans la région du Centre, onze (11) dans la région du Sud et dix-sept (17) dans la région de l'Est. Il était alors mis en œuvre sur la base des plans d'action élaborés à la suite d'un diagnostic participatif structuré, en plus d'un dispositif de coordination et de suivi évaluation, autour de cinq composantes à savoir la citoyenneté, l'éducation, la santé, l'agriculture et la gestion des produits forestiers non ligneux, le dialogue intercommunautaire et sécurisation foncière.

Les deux premières phases se sont certes déroulées à la satisfaction des populations bénéficiaires, des bailleurs de fonds et du gouvernement, mais d'importantes leçons ont aussi été tirées :

1. Les Services d'Action Sociale auprès des Populations Autochtones Vulnérables du Ministère des Affaires Sociales jouent un rôle essentiel dans la conduite opérationnelle des activités du PDPP, car l'assistance technique qu'ils apportent aux communes concernées facilite un cadre de réponse inclusif aux problèmes des populations autochtones vulnérables ;
2. La sous représentativité des peuples autochtones dans les instances de prise de décision au niveau local consacre leur dépendance sociale à l'égard du Bantu, autant qu'elle fragilise tout processus d'appropriation des acquis des projets de développement à eux adressés, en les enlisant dans un complexe d'infériorité face aux Bantu qui déterminent leurs conditions d'existence.

Le lancement officiel du PDPP2 a eu lieu le 12 août 2016 avec cet important défi à relever. A ce titre, la Coordination nationale du PNDP a signé une convention avec le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC), afin d'améliorer la représentativité des peuples de la forêt

(BAKA-BAKOLA-BAGYELI-BEDZANG (4B)) dans les instances de prise de décision au niveau local et, partant, leur garantir une réelle prise en main de leur destin.

## **II. ENONCE DU PROBLEME**

Le problème qui se pose est celui de la dépendance des Baka vis-à-vis du Bantu dans la prise de décision et la mise en œuvre des solutions qui sont localement apportées à « leurs » problèmes.

## **III. QUESTIONS INITIALES**

Les questions que nous nous sommes préalablement posées sont les suivantes :

1. Comment, par quelles instances, avec qui et dans quel jeu de rôle la prise de décision se fait-elle dans les collectivités territoriales décentralisées qui abritent les 4B ?
2. Est-ce que les 4B se considèrent, eux-mêmes, comme des sujets de droits à part entière dotés d'un réel pouvoir de participation et de contrôle à l'action publique locale ?
3. Les autres populations avec qui elles partagent la même collectivité territoriale leur reconnaissent-elles le statut de citoyen ?
4. Les institutions décentralisées ou déconcentrées de l'Etat déploient-elles les moyens nécessaires à une participation effective des 4B dans la prise de décision locale ?
5. Les dispositions réglementaires et ressources financières qui leur sont adressées leur parviennent-elles et à quelle proportion ?

## **IV. HYPOTHESES D'ACTION/INTERVENTION**

### **Observations empiriques :**

1. Les pratiques courantes de prise de décision dans les collectivités territoriales décentralisées qui abritent les 4B excluent ces derniers de la délibération proprement dite pour les réduire à une participation consultative dérisoire ; leur réclusion en forêt ou la politique de la chaise vide qu'ils opposent aux convocations des Bantu n'en sont que des conséquences.
2. Les traditions et comportements des Baka font l'objet d'une dérision généralisée, en développant de ce fait un complexe de supériorité chez les Bantu dont la culture, plus convenable à la majorité, est inversement promue par les institutions locales. De ce point de vue, aucun investissement n'est dédié à la culture Baka dont la valeur ajoutée est pour autant sous-estimée dans l'exploitation forestière (identification des essences forestières) et instrumentalisée lors des manifestations politiques (danses, pharmacopée, etc.).

### **Hypothèse 1 :**

- Un modèle de participation politique inclusif adapté à la culture organisationnelle des 4B est capable de les maintenir en activité constante de développement dans leurs villages, de réduire l'instabilité dont on se plaint à leur sujet et de les engager à une citoyenneté active dans les processus de prise de décision au niveau local ;

### Hypothèse 2 :

- L'investissement communal ou des institutions gouvernementales dans la promotion des produits traditionnels, culturels et touristiques des 4B est en mesure de décomplexer les rapports sociaux qui ont actuellement cours entre Baka et Bantu et de favoriser le vivre ensemble harmonieux entre les deux ethnies ;

### Hypothèse 3 :

- Une plus grande représentativité des peuples autochtones dans les instances de prise de décision décentralisées permettrait de rendre visible le leadership autochtone, en mettant à contribution leurs solutions endogènes ou savoirs traditionnels dans les différentes réponses qui sont apportées aux problèmes de développement local.

## **V. PRESENTATION DE L'EXPERT**

**HEBGA NYONGO Meinrad Pierre** est un Ethicien et Philosophe politique, diplômé de l'Université Catholique de l'Afrique Centrale où il a obtenu son master en 2013 ; ses compétences s'articulent principalement autour de la justice sociale, de la protection sociale à base communale, du développement communautaire et des processus de normalisation et de délibération inclusifs. Il dispose d'une expérience professionnelle de sept ans durant lesquels il a, tour à tour, été Chef de la Rubrique Ethique d'un mensuel d'informations sociales et humanitaires, Assistant de recherche sur les questions de citoyenneté dans les sociétés plurielles ou multiculturelles, Responsable technique d'animation communautaire et, très récemment, Coordonnateur d'un projet de santé communautaire dans le sud de la région de l'Est-Cameroun. Il est entre autres épris des questions de décentralisation, de genre et d'autonomisation des peuples autochtones avec qui il a collaboré ces cinq dernières années, allant jusqu'à la publication d'un article sur la gestion de l'hygiène menstruelle chez les Baka (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01613703/>).

## **VI. STRUCTURE DU RAPPORT**

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- Considérations préliminaires
- Méthodologie générale
- Présentation sommaire du département de la Boumba et Ngoko
- Présentation des principaux résultats
- Difficultés rencontrées et recommandations
- Annexes

## **VII. METHODOLOGIE GENERALE**

La présente enquête s'est déroulée en plusieurs étapes dont l'essentiel s'articule en cinq principales activités :

## **1. Choix du site d'expérimentation pilote**

Le département de la Bouma et Ngoko a été choisi comme site d'expérimentation pilote, car toutes ses communes d'arrondissement abritent les Baka. Dans la commune d'arrondissement de Salapoumbe notamment, les Baka sont approximativement autant, voir plus nombreux, que les Bantu<sup>1</sup>. Il était par conséquent intéressant d'interroger ce contexte, en particulier, et celui des trois communes d'arrondissement voisines avec lesquelles elle compose le département de la Boumba et Ngoko : soit Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma.

## **2. Revue documentaire**

En premier lieu, nous avons parcouru la littérature disponible sur le PDPP, la convention entre le REPALEAC et le PNDP afin d'y capter les besoins d'informations. De même, nous avons pris connaissance des différents Plans Communaux de Développement des communes d'arrondissement de Gari-Gombo, Moloundou, Salapoumbe et Yokadouma, et la littérature existante sur les peuples autochtones de la forêt.

## **3. Elaboration du questionnaire et validation des outils de collecte des données**

Cette activité a précisément duré deux semaines, impliquant les allers-retours de mails, de conversations téléphoniques et des réunions entre les Chefs services d'Action sociale auprès des Populations vulnérables, la coordination du REPALEAC et la cellule de coordination régionale de l'Est du PNDP.

## **4. Collecte des informations**

Elle s'est faite à deux niveaux : à l'échelle communale et départementale ; au niveau de la commune, les différents comités de prise de décision ont d'abord été identifiés, puis interrogés à travers leurs principaux responsables, avant de recueillir l'avis des populations autochtones.

Au niveau départemental, des entretiens semi-directifs ont été tenus avec les administrations déconcentrées de l'Etat, certaines autorités administratives et structures d'accompagnement des populations autochtones (ONG, OSC locales et promoteurs des coopératives).

## **5. Analyse des données et production du rapport**

L'analyse des données a été réalisée avec le logiciel Microsoft Excell à partir duquel des tableaux, graphiques ont été générés, puis intégrés et commentés dans le présent rapport.

---

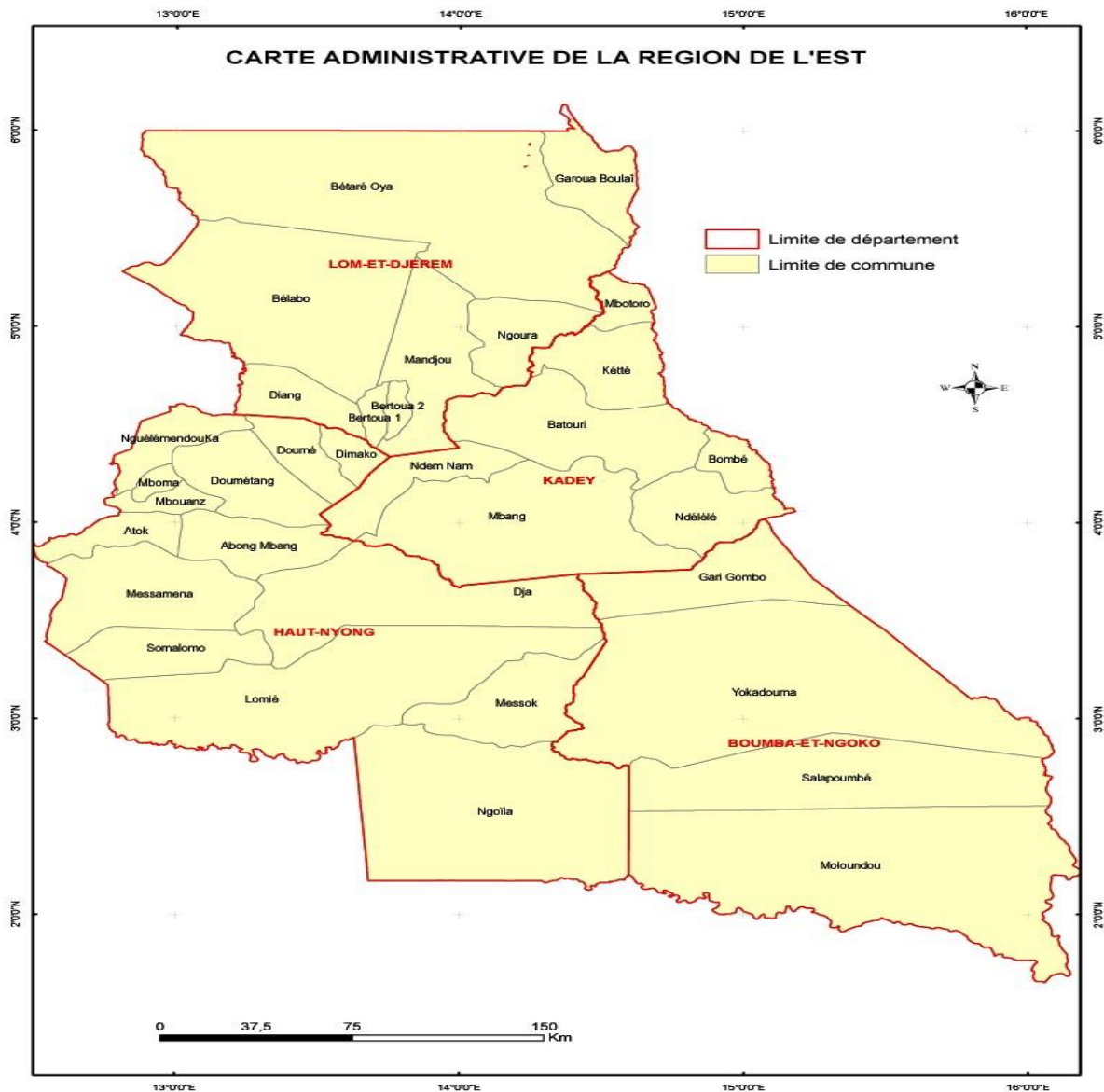
<sup>1</sup> Dans les entretiens semi-directifs que nous avons eu avec les sectoriels et autorités administratives, il est particulièrement dit que les Baka sont plus nombreux que les Bantu dans la commune de Salapoumbe ; or, les documents officiels en usage (Plans Communaux de Développement) révèlent que la population Baka de Salapoumbe constitue 47% de la population de tout l'arrondissement. Ceci dit, un commentaire nous a semblé inhabituel à ce propos, car ledit PCD nuance les statistiques en affirmant que les Baka seraient plus nombreux que les Bantu si on soustrait les allogènes de la population d'ensemble.

## VIII. PRESENTATION SOMMAIRE DU DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

### 1- Localisation

Le département de la Boumba et Ngoko est l'un des 58 départements de l'Etat du Cameroun. Il est situé dans la région de l'Est, avec pour chef-lieu la ville de Yokadouma. Il s'étend sur quatre communes d'arrondissement (Gari-gombo, Yokadouma, Salapoumbe et Moloundou) avec une superficie de 30 389 km<sup>2</sup>. L'une des particularités de ce département est qu'il comporte à la fois des limites nationales et internationales ; il est en effet limitrophe :

- Au nord avec la kadey,
- Au sud avec le Congo par le fleuve Ngoko,
- A l'ouest avec le Haut-Nyong,
- A l'est avec la République centrafricaine

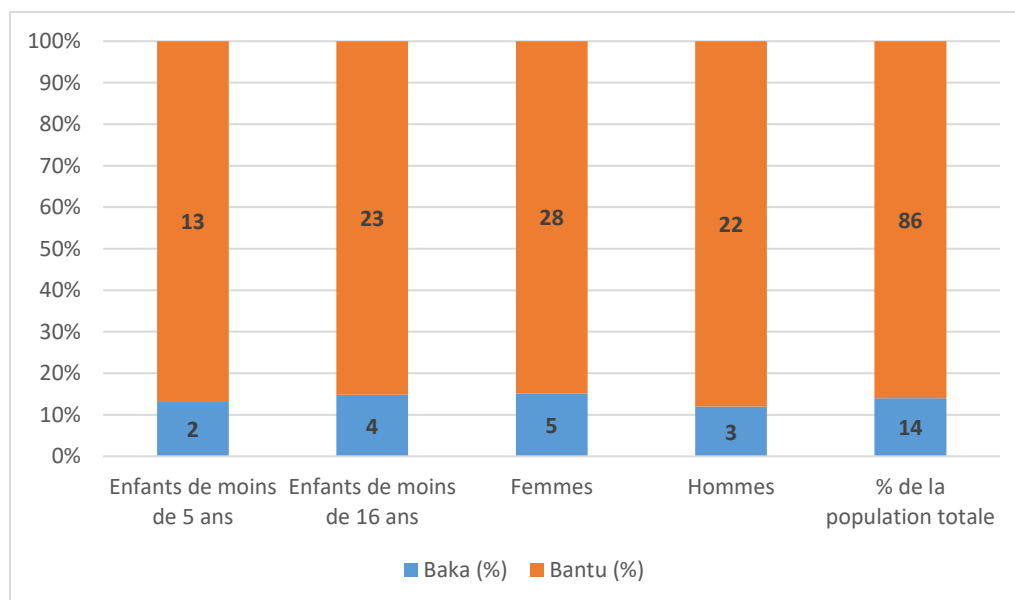




## 2- Taille et structure de la population

La population totale du département de la Boumba et Ngoko est estimée à 197 317 habitants (2019, sur la base d'un taux d'accroissement de 2,6 par an, suivant le dernier recensement des communes en 2012). Cette population est disséminée sur 148 villages et 77 communautés autochtones Baka, car le département de la Boumba et Ngoko comporte deux principaux groupes culturels : les Baka (27 452 âmes) et les Bantu (169 865 âmes)<sup>2</sup>.

Figure 1 Répartition de la population du département de la Boumba et Ngoko par ethnie (%)



## 3- Climat

Le climat du département de la Boumba et Ngoko est équatorial de type guinéen caractérisé par quatre saisons inégalement réparties :

- Une grande saison de pluie qui s'étend de la mi-août à la mi-novembre
- Une grande saison sèche qui va de mi-novembre à Février
- Une petite saison de pluie qui va de mars à Mai
- Une petite saison sèche entre Juillet et mi-Août

La hauteur moyenne annuelle des pluies est évaluée à 1 700 mm

## 4- Principales activités économiques

Les activités économiques de la localité sont diversifiées ; on dénombre principalement : l'exploitation forestière, l'agriculture, la chasse, la pêche, la cueillette, l'élevage, l'exploitation minière artisanale et le petit commerce constitue une stratégie de survie de la population locale.

<sup>2</sup> Le détail de la population se trouve en annexe ;

Ceci dit, l'exploitation forestière a une plus grande influence sur le contexte socioéconomique du département. Il dispose en effet de plusieurs forêts communautaires et communales et de trois parcs nationaux :

- ✓ Parc national de Lobeke (217 854 ha)
- ✓ Parc national de Boumba Bek (238 255 ha)
- ✓ Parc national de Nki (309 362 ha)

## **IX. PRESENTATION DES PRINCIPAUX RESULTATS**

### **1) Les comités de prise de décision du département de la Boumba et Ngoko**

La collecte des informations sur le terrain a révélé cinq modes de régulation sociale dans le département de la Boumba et Ngoko : la tradition, la morale publique, le droit, la déontologie et l'éthique. A chacun de ces modes de régulation correspondent d'importants comités de prise de décision.

Ceci dit, un comité de prise de décision est différent d'une association ou d'un acteur de développement, car les uns relèvent de l'action publique locale des institutions décentralisées ou déconcentrées de l'Etat et les autres de la sphère privée de la libre initiative des personnes. Nous avons exceptionnellement considéré le conseil d'administration de la coopérative des producteurs des produits forestiers non ligneux, eu égard à l'impact de leurs décisions sur le pouvoir économique des populations autochtones.

*Tableau 1 : Les comités de prise de décision locale de la Boumba et Ngoko. Source : Auteur, 2019*

<b>Modes de régulation sociale</b>	<b>Types de Comités de prise décision</b>	<b>Nombre en valeurs absolues</b>
<b>Tradition</b>	Chefferies	148
<b>Morale publique</b>	Comités de base partis politiques	07
	Conseils paroissiaux	
<b>Droit</b>	Conseils municipaux	03
	Conseil régional	/
<b>Déontologie</b>	Comités Paysan Forêt	25
	Comité départemental de suivi des PGES	01
	Comités de Santé	14
	Comité de Valorisation des Recettes Fauniques	09
	Associations des Parents d'élèves et enseignants	105
	Conseil d'administration Coopérative PFNL	01
<b>Ethique</b>	Comités de pilotage des programmes de développement des autochtones de la Boumba et Ngoko	03
<b>Total</b>	12	316

Il existe 12 types de comités de prise de décision dans le département de la Boumba et Ngoko ; la déontologie, à elle seule, comporte 06 types de comités de prise de décision. Ils s'attachent principalement aux secteurs d'activités de la vie courante qui touchent à un domaine

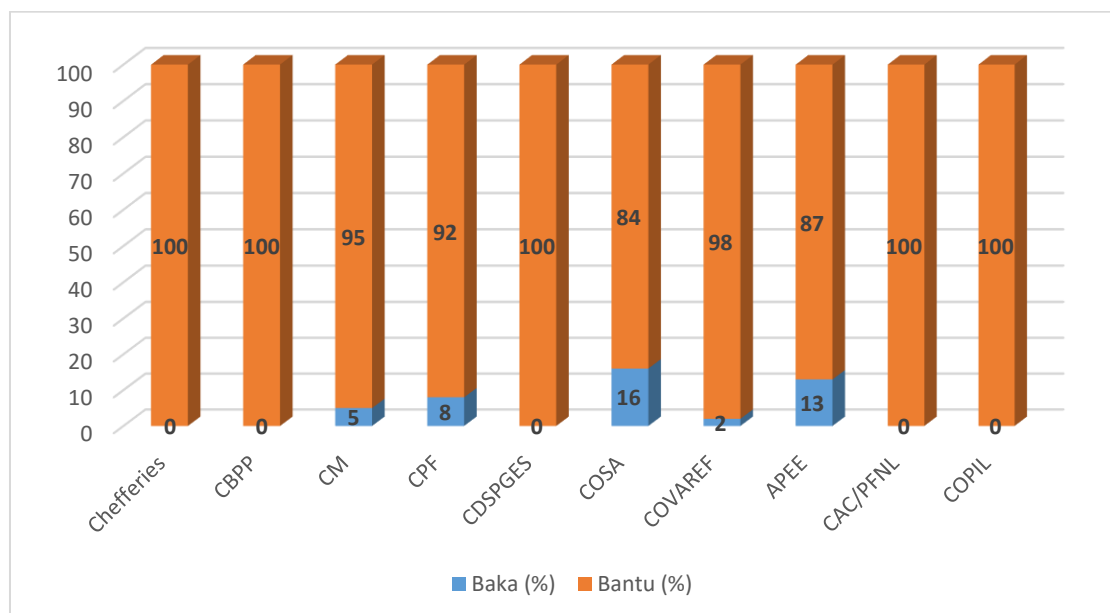
socioprofessionnel précis. Suivant cette explication, les domaines ici représentés sont la santé, l'environnement, l'éducation et l'agriculture.

Les comités de pilotage des projets de développement se trouvent ici considérés dans la mesure où leurs interventions s'inscrivent dans le cadre de la coopération internationale ou de la coopération décentralisée. Aussi, leurs promoteurs contribuent à améliorer le contexte social des Baka de la Boumba et Ngoko, conformément à certaines valeurs ou principes éthiques.

## 2) De la représentativité des Baka dans les comités de prise de décision

On le remarquera aussitôt, les Baka sont sous-représentés dans les comités de prise de décision qui déterminent leurs conditions de vie au quotidien, y compris pour ce qui influencent fondamentalement leur existence (Forêt, produits forestiers non ligneux, la sécurité foncière et les stratégies des projets de développement implémentés en « leur » faveur).

Figure 2 Proportion de Baka et Bantu membres des comités de prise de décision de la Boumba et Ngoko (%)



### Légende des sigles :

**CBPP** : Comités de Base des Partis Politiques

**CM** : Conseils Municipaux

**CPF** : Comités Paysans Forêts

**CDSPGES** : Comité Départemental de suivi des Plans de Gestion Environnemental et Social

**COSA** : Comités de santé

**COVAREF** : Comité de Valorisation des Recettes Fauniques

**APEE** : Associations des Parents d'Elèves et Enseignants

**CAC/PFNL** : Conseil d'Administration de la Coopératives des Producteurs des Produits Forestiers Non Ligneux

**COPIL** : Comités de Pilotage

## 3) Les relations sociales entre Baka et Bantu

Cette partie a pour ambition d'accéder aux préoccupations 2 et 3 de nos questions initiales ; à ce titre, nous nous efforcerons de répondre le plus clairement possible aux interrogations suivantes : Qui sont les Baka ? A quoi ont-ils droit et dans quelles conditions vivent-ils avec leurs voisins Bantu dans le département de la Boumba et Ngoko ?

## **a. Historique**

Les "Pygmées" sont les premiers habitants de la forêt équatoriale et tropicale de l'Afrique centrale. Au Cameroun, on en compte quatre principaux groupes ethniques : les Baka, les Bakola, les Bagyéli et les Bedzang<sup>3</sup> ; ce sont des populations semi-nomades qui vivent dans les régions forestières de l'Est (Baka), du Sud (les Baka, les Bakola et Bagyéli) et du Centre (les Bedzang)<sup>4</sup>. Les Baka sont les plus importants en nombre avec une population d'environ 40 000 personnes et occupent 75 000 km<sup>2</sup> dans l'Est et le Sud-est du pays. Ils vivent essentiellement de la collecte des produits forestiers non-ligneux, de la chasse, la pêche et très faiblement de l'agriculture.

Le terme « Baka » proviendrait de « *Bakana* » qui désigne un oiseau qui se perche un peu partout ; dans la région de l'Est spécifiquement, on les retrouve dans les départements de la Boumba-et-Ngoko, du Haut-Nyong et de la Kadey. Ils ont leur propre langue, le "Baka", et vivent en communautés égalitaires réduites où il est sociologiquement difficile d'y trouver un véritable chef. Chaque unité familiale ou individu est autonome même si, en fonction de leurs performances ou de leur ancienneté, certaines personnes ont le statut social de leader.

En 1960, les « seigneurs de la forêt » ont été dépossédés de leur trône, car les Baka avaient été contraints à se sédentariser. On leur a montré des menus espaces à côté des villages Bantu sur lesquels ils construisaient des huttes, restaient quelques temps et disparaissent à nouveau en forêt à la recherche des produits forestiers. Pour les Bantu, les Baka sont surtout une main d'œuvre quasi gratuite pour la réalisation de leurs travaux ; ils sont en effet payés par la satisfaction d'un besoin immédiat (nourriture, alcool, vêtements usés, etc.). Il s'en est donc suivi une précarisation de leurs conditions de vie, allant jusqu'à l'asservissement total. Plusieurs Baka sont, de ce fait, devenus la propriété de certaines familles Bantu.

Les projets de développement s'activent à contribuer à leur autonomisation sociale, mais le problème persiste, en revêtant à chaque fois une forme plus subtile.

## **b. Les défis contemporains de la citoyenneté des Baka dans leurs collectivités territoriales décentralisées**

Quatre problèmes associés au déficit de participation politique des Baka dans la prise de décision locale défient la citoyenneté de ces derniers. Il s'agit respectivement de :

### **i. La non-prise en compte de la différence culturelle des Baka**

En dépit de la reconnaissance de certains groupes comme Peuples Autochtones sur le plan international, la position officielle des pouvoirs publics est qu'il n'existe pas d'autochtones au Cameroun au sens des Nations Unies ; tous les natifs d'un territoire camerounais sont des autochtones. On vacille de ce fait à leur sujet entre « populations marginales » et « populations autochtones vulnérables ».

Or, une mauvaise traduction du problème induit automatiquement des réponses inadaptées. A titre d'exemple, considérons un objectif classique des projets de développement à eux adressés :

---

1 Les données ici présentées proviennent du Rapport supplémentaire sur les droits des peuples autochtones au Cameroun. En Mai 2010, il a été présenté à la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), le Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées (RACOPY) et le Forest Peoples Programme (FPP).

<sup>4</sup> Patrice Bigombe Logo, *Etude sur le cadre juridique de protection des droits des peuples autochtones au Cameroun*, Rapport d'étude, Septembre 2008, pp. 7-8.

l'accès aux documents d'identités (actes de naissance, cartes nationales d'identité, etc.). Notre préjugé de l'assimilation culturelle nous amène généralement à y prétendre par l'utilisation des formations sanitaires et la déclaration systématique des naissances. Ainsi, on investit dans les campagnes de sensibilisation et la mise en place des mutuelles de santé communautaires. Lorsqu'on se rend compte qu'ils sont de plus en plus nombreux à ne pas avoir de pièces d'identités malgré nos efforts, on entreprend par la suite des campagnes d'établissement des actes de naissance et cartes nationales d'identité.

Pourtant, le fait est qu'ils veulent accoucher au village pour y observer certains rites dont la pratique conserve leur médecine traditionnelle, en transmettant la pharmacopée (menacée par l'exploitation forestière industrielle) aux générations futures. Face à un tel « choc de civilisations », la décision est vite prise à la faveur de celui qui la prend, en ignorant les aspirations d'en face. L'idée n'est certainement pas de réfuter la pertinence de la promotion d'accès aux services de santé et aux documents d'identité, mais de consolider la nécessité de les intégrer dans les cadres de discussion qui prennent pareilles résolutions pour l'élaboration des décisions plus adaptées à concilier les deux groupes d'intérêts culturels.

## **ii. L'usage exclusif du français ou de l'anglais lors des délibérations publiques**

Les Baka et les Bantu échangent au quotidien soit en Baka, soit dans la langue « locale » du Bantu. Mais lorsqu'il s'agit déjà d'aborder les questions de gestion des affaires publiques locales, on procède à une sélection des participants sur la base de leur capacité à s'exprimer dans une des langues officielles (principalement le français).

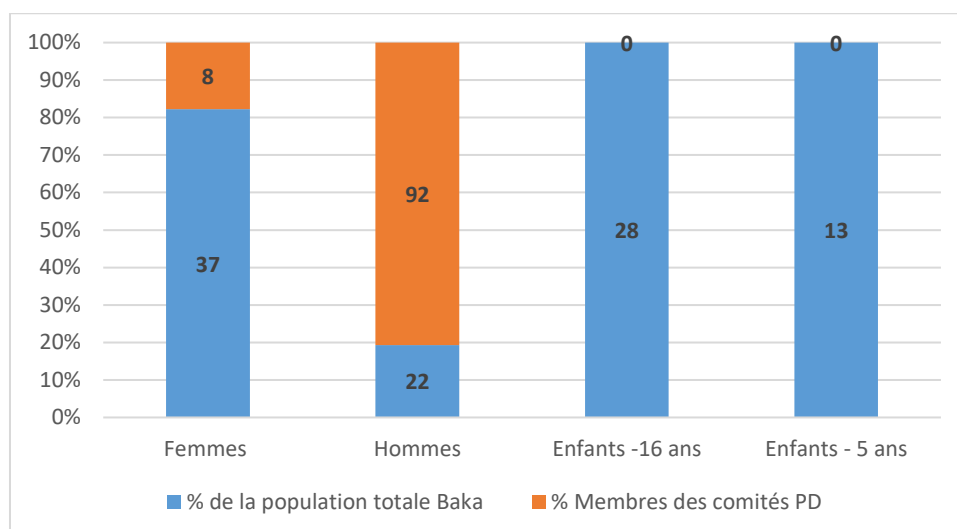
Par conséquent, les analphabètes du français ou de l'anglais Baka sont exclus du processus de prise de décision malgré leurs connaissances et expérience politique.

## **iii. La non-reconnaissance du leadership féminin autochtone**

La plupart des Bantu avec qui vous échangerez sur l'organisation sociale et politique des Baka vous diront à tort que les Baka sont matrilineaires ; il s'agit, ni plus ni moins, d'une perception sexiste du leadership des femmes Baka. Elles sont en effet plus engagées dans les rôles productifs que leurs maris.

Malgré cela, elles sont presque toujours oubliées lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui affectent la vie communautaire des Baka de la Boumba et Ngoko. En guise d'illustration, nous avons interrogé la représentativité différenciée des hommes et des femmes Baka dans les comités de prise de décision ici considérés et en voici le résultat :

Figure 3 : Approche genre de la participation des Baka dans la prise de décision locale



#### iv. La mémoire sélective face aux savoirs endogènes autochtones

Le savoir-faire qu'on leur attribue n'est valorisé que lors des événements politiques ou culturelles et visites officielles des autorités administratives, sans une réelle promotion de leurs connaissances qui représentent cependant un avantage comparatif de la localité, en termes d'attractivité industrielle (connaissance des essences forestières) et d'opportunités économique (tourisme, médecine traditionnelle, etc.).

## X. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

### 1- Difficultés rencontrées

Nous avons rencontré trois principales difficultés :

- 1- **L'affairisme de certains informateurs qui exigeaient de l'argent pour réponse à nos questions** ; ils ne s'agissaient évidemment pas des Baka, mais des Bantu qui sont censés les accompagner dans leur développement. A cela nous avons pu échapper grâce à la diversification de nos sources d'informations qui relativisaient aussitôt leur position de monopole.
- 2- **La pluralité des églises et communautés chrétiennes** qui nous a particulièrement éprouvé dans le décompte des conseils paroissiaux du département de la Boumba et Ngoko ; raison pour laquelle aucun chiffre n'est indiqué dans le tableau des comités de prise de décision locale.
- 3- **Les réticences administratives dans la collecte des données financières** pour répondre à la question initiale sur les ressources qui parviennent réellement aux Baka. Par conséquent, aucune réponse à ce sujet n'est ici avancée.

## **RECOMMANDATIONS pour améliorer l'inclusion sociale des Baka dans les comités de prise de décision**

### **AUX COMMUNES**

- Ouvrir et rendre fonctionnel un **Bureau d'inclusion sociale** au sein de la commune pour une gestion permanente des inégalités sociales et des questions d'intégration des minorités sociales et des personnes à besoins spécifiques (personnes vivant avec un handicap, etc.) ;
- Recruter un statisticien pour le compte du Bureau d'inclusion sociale ;
- Promouvoir les savoirs endogènes autochtones Baka pour améliorer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et suggérer un regard positif au Bantu sur la culture Baka ;
- Intégrer plus de Baka au conseil municipal, surtout à Salapoumbe, ou durant les sessions ordinaires ou extraordinaires de ce dernier.

### **AUX COMITES DE PRISE DE DECISION EN GENERAL**

- Intégrer plus de Baka dans les organes délibérants de leurs comités, avec une plus grande sensibilité féminine ;
- Veiller à la présence d'un traducteur en langues locales durant les assises importantes pouvant amener à la prise de décision.

### **AU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

- Requalifier le Chef Service d' Action sociale pour les populations autochtones vulnérables en Chef service d'Actions sociales d'arrondissement ;
- Former au moins 04 leaders Baka des arrondissements de la Boumba et Ngoko (01 par commune) à l'assistance sociale communautaire et les mettre à la disposition des Chefs service d'Actions Sociales d'arrondissement pour un accompagnement de proximité des 4B et une meilleure transcription de leurs injustices sociales auprès de la commune.

### **AU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES PEUPLES PYGMEES**

- Développer et implémenter (expérience pilote) le concept de « Commune inclusive » dans le département de la Boumba et Ngoko et dans les autres départements qui abritent les 4B ;
- Soutenir la formation et le recrutement des assistants sociaux communautaire Baka dans les communes ;
- Intégrer la société civile Baka dans les comités de suivi, évaluation et de pilotage stratégique du programme ;
- Adresser pour la résoudre la question de reconnaissance des « villages » Baka en chefferies de 3<sup>ème</sup> degré
- Poursuivre la présente enquête dans les autres départements abritant les 4B.

### **AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Intégrer un Représentant de la société civile des 4B dans la composition du Comité départemental de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale dans les départements qui abritent les peuples autochtones ou « peuples autochtones vulnérables ».

## ANNEXES

**Tableau 2** : REPARTITION DE LA POPULATION 2019 DE LA BOUMBA ET NGOKO PAR COMMUNE (en valeurs absolues)

	<b>Ethnie</b>	<b>Commune de Gari-Gombo</b>	<b>Commune de Moloundou</b>	<b>Commune de Salapoumbe</b>	<b>Commune de Yokadouma</b>	<b>Département Boumba et Ngoko</b>
<b>Enfants de moins de 5 ans</b>	Baka	91	636	1 363	1 555	3 645
	Bantu	3 944	4 608	1 459	15 669	25 680
<b>Enfants de moins de 16 ans</b>	Baka	166	3 036	1 843	2 382	7 427
	Bantu	7 302	10 485	2 593	25 167	45 547
<b>Femmes</b>	Baka	223	1 794	3 872	4 353	10 242
	Bantu	7 505	6 559	3 510	37 724	55 298
<b>Hommes</b>	Baka	171	1 652	2 778	1 537	6 138
	Bantu	7 387	7 416	3 369	25 168	43 340
<b>Population totale</b>	Baka	651	7 118	9 856	9 827	27 452
	Bantu	26 138	29 068	10 931	103 728	169 865